



**Le Maire, le Conseil Municipal et l'Equipe Communale vous souhaitent d'excellentes Fêtes de fin d'année et vous annoncent l'arrivée dans votre boîte aux lettres de l'Agenda 2011 de Guermantes, réalisé grâce au soutien des Partenaires économiques de la Commune.**

### Horaires Mairie...

... Pendant les fêtes.  
A l'occasion des fêtes de fin d'année:  
**Vendredi 24 et 31 décembre, fermeture à 16h.**  
**Samedi 25 décembre et 1er janvier pas d'ouverture.**



La Photo du Mois de Novembre :

Expo Peinture, les gagnants, l'Invitée d'Honneur avec le Maire et Mme Fontaine.

### AIDE 12 Décembre

#### Bus de Noël !

A l'occasion des Fêtes de Noël, le réseau Pep's s'associe aux «Restos du cœur» et met en place l'opération «Pep's, transporteur officiel du Père Noël». L'idée est de récolter des jouets dans les bus PEP'S et de les offrir à cette Association caritative. Les habitants des communes adhérentes auront donc la possibilité de déposer des jouets neufs ou d'occasion dans quatre bus qui silloneront le réseau le dimanche 12 décembre 2010. Les jouets seront distribués par les deux Associations caritatives aux enfants. Le circuit des bus de «Noël» sera dans notre Commune le dimanche 12 décembre à l'arrêt Maison de Retraite de Conches de 16h15 à 16h30.

### NOËL Dimanche 12 Décembre 14h45

#### Fête de Noël pour les enfants

Tous les petits guermantais(ses) âgés de 3 à 12 ans sont invités, qu'ils soient scolarisés au Val Guermantes ou non, au goûter et spectacle qui se déroulera dimanche 12 décembre à la Grange de Conches. Après le spectacle, le Père Noël viendra en personne recevoir et lire les lettres que les enfants auront pu lui écrire. Bien entendu, entrée libre, venez nombreux...



Bonjour,  
Je vous rappelle mon passage à la grange de Conches, le Dimanche 12 décembre, de 14h45 à 17h !  
J'invite tous les petits Conchois et Guermantais (de 3 à 12 ans) à venir déposer leur lettre dans ma boîte spéciale «vœux et cadeaux» !  
En m'attendant, soyez très sages !  
A Très Bientôt ! Affectueusement.  
Le Père Noël

DATES A retenir

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
Le jeudi 16 décembre à 20h30.

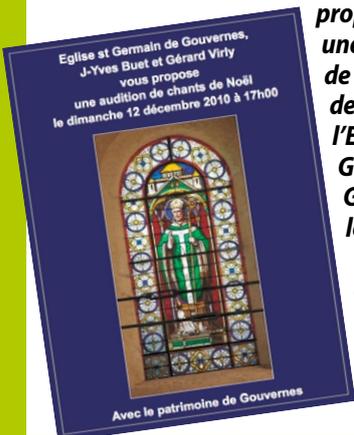
**Passage des encombrants : Lundi 27 Décembre.**

**HORAIRE DES MESSES DE NOËL DU SECTEUR PASTORAL DU VAL DE BUSSY**  
Vendredi 24 décembre. Messes de la nuit de Noël :  
18 h 30 Bussy Saint Georges - Notre Dame du Val, Messe des familles  
21 h 00 Ferrières en Brie  
22 h 30 Bussy Saint Georges - Notre Dame du Val, Veillée suivie de la Messe à 23h00.  
Samedi 25 décembre. Messes du jour de Noël :  
10 h 30 Bussy Saint Martin.  
11 h 00 Bussy Saint Georges - Notre Dame du Val.  
Eglise Notre Dame du Val. 33, boulevard Thibaud de Champagne.  
77600 Bussy St Georges.  
Eglise Saint Martin. Place de la Mairie. 77600 Bussy Saint Martin.  
Eglise Saint Rémy. Rue Jean Jaurès. 77164 Ferrières-en-Brie.

### NOËL à Gouvernes

#### Concert de NOËL

Jean-Yves Buet et Gérard Virly vous proposent une audition de Chants de Noël en l'Eglise Saint Germain de Gouvernes, le dimanche 12 décembre 2010 à 17h00.



# 14ème Bourse de miniatures des Autos Perdues

Cette 14ème édition de notre Bourse miniatures a encore fait le plein le dimanche 14 novembre et c'est avec difficulté que nous avons pu mettre en place les 65 tables réservées (1). Dès 7h30, les 23 exposants retenus (dont 1/3 de nouveaux) sur la trentaine de postulants ont déballé leurs trésors et, déjà, quelques visiteurs habitués arpentaient les allées bien avant l'ouverture officielle à 9h (3).

Malgré le temps maussade, ce ne fut qu'un défilé ininterrompu pendant toute la matinée. Du jamais vu.

Bien entendu, comme à l'habitude, vers midi le flot s'est tari. L'apéritif, offert par le Club aux exposants, et les saucisses-frites concoctées de main de maître par Maria avec l'aide généreuse des membres du Club, prirent le relais avant d'entamer un après-midi calme qui incita quelques exposants à remballer bien avant l'heure prévue...

A noter que : comme de coutume en novembre, une exposition avait lieu dans le hall d'entrée. Cette année les postes de radio anciens étaient à l'honneur (2), Philippe Bris, collectionneur émérite, en avait amené une quarantaine des trente glorieuses. Que voitures et motos, anciennes créèrent l'animation sur le parking durant toute la manifestation (4).



Prochain rendez vous : le dimanche 27 mars 2011. Nous y serons et vous ?

## JEUDI 11 Novembre

## Cérémonies de l'Armistice à Gouvernes, Guermantes et Conches-sur-Gondoire.

C'est sous une pluie battante et un vent très violent que furent célébrés les Cérémonies du 11 novembre (1). Malgré ce temps quasi hivernal, de nombreux élus et habitants des trois communes ont participé à cette commémoration, à l'invitation de M. Le Troquer, Président de l'Association des Anciens Combattants de Gouvernes, Guermantes et

Conches-sur-Gondoire. Les gerbes de fleurs furent déposées dans les trois cimetières, en présence des Maires, MM. Toni et Crestey et M. Marchand 1er Adjoint de Guermantes. A Gouvernes, M. Tassin lu le texte du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants. Tous les présents se retrouvèrent ensuite en Mairie de Gouvernes pour le

«Verre du Souvenir» (2), où dans une ambiance «enfin» chaleureuse furent projetées des photos et vidéos (3) prises durant les manifestations des 65 ans de la Libération de Paris sur la Place de l'Hôtel de Ville de Paris par Mme Poyac, Vice-Présidente de l'Association. Les participants reçurent également des tirages des photos du 8 Mai dernier.



# 15<sup>ème</sup> Exposition de Peintures, Sculptures et Photos de Guermantes

Plus de 250 visiteurs (1)  
sont venus admirer les  
œuvres exposées tant en  
sculpture qu'en peinture.

Pour clôturer ces 2 journées,  
la Remise des Prix (6) a eu  
lieu le dimanche soir en  
présence de nombreux invités  
dont M. De Belenet, Maire de  
Bailly-Romainvilliers et des artis-  
tes exposants.

Mme Fontaine organisatrice et  
Adjointe, accompagnée de M. le  
Maire, Guy Jelensperger, après  
avoir remercié les bénévoles, pro-  
céda à la lecture des résultats.

Le 1er Prix du public en pein-  
ture a été remporté par Patrick  
TOUROLLE (2), pour son œuvre  
intitulée « Bleu, blanc, rouge »,  
qui a reçu un diplôme pour im-  
mortaliser le prix, un cadeau de  
la boutique d'encadrement « Néo  
Galerie » et une bouteille de  
champagne.

Un second Prix a été attribué à  
Annie ROLY (3), pour son tableau  
intitulé « Perle » avec remise d'un  
bouquet de fleurs et d'un diplôme.

Le 1er Prix du public en sculpture  
a été remporté une nouvelle fois  
par Marcel DOLLE (4), gouver-  
nateur, pour son œuvre intitulée  
« Hier encore » qui a reçu un  
bon d'achat de la boutique d'en-  
cadrement « Néo galerie », une  
bouteille de champagne, et son  
diplôme.

Michel Poyac, Adjoint, procéda  
alors aux remises des Prix du  
Concours photos (7).

Pour le thème Guermantais :  
gagnant M. PETIT. Pour le thème  
libre : 2 gagnantes, Annie ROLY,  
décidément une artiste com-  
plète, ne lui reste plus qu'à nous  
confectionner une sculpture pour  
l'année prochaine et qui  
sait... Ainsi que Christiane Duce-  
lier. Ces trois photographes ont  
remporté chacun un magnifique  
livre d'art.

Marie Michèle BRUNET l'Invitée  
d'Honneur a reçu pour sa venue,  
une palette de peinture en cho-  
colat confectionnée par le cho-  
colatier Jérôme Lépinay de Lagny,  
une bouteille de champagne  
étiquetée Guermantes, un ma-  
gnifique bouquet de fleurs offert  
par « la Fontaine aux Pétales »  
fleuriste de Lagny ainsi que les



félicitations de l'assemblée pour  
l'ensemble de ses œuvres (5).

Un grand remerciement pour les  
partenaires tels que la boutique  
Néo Galerie de Lagny et la Fon-  
taine de Pétales.

L'assistance fut ensuite invitée à  
se diriger vers le buffet campa-

gnard accompagné d'un beau-  
jolis nouveau qui clôturera cette  
manifestation toujours aussi  
conviviale.

Les invités ainsi que les artistes  
n'ont cessé de complimenter l'or-

ganisation et la convivialité de  
cette Exposition annuelle et cha-  
cun d'entre eux a grand plaisir à  
revenir pour ces quelques mo-  
ments de sympathie échangés.

Photos à venir sur le Site.

# Mise en place de nouveaux bacs à sel sur la Commune

**E**n 2009, 7 bacs à sel avaient été répartis, à titre d'expérience, sur l'ensemble de la Commune afin de répondre en urgence aux éventuelles nécessités de mise en sécurité des trottoirs et des voies (sous la responsabilité des riverains) mentionnées dans l'Arrêté Municipal n°1-2009 du 13 janvier 2009. Il s'avère que l'essai a été relativement concluant. En 2010, c'est donc 16 bacs (voir plan) qui viennent d'être installés.

**A NOTER :** Le salage des routes pour faire fondre la glace ou la neige peut avoir un impact, localisé et ponctuel, mais réel, sur l'environnement, en particulier

les poissons et les amphibiens. Ce n'est pas le salage lui-même qui pose problème, mais le ruissellement de la neige fondue une fois que l'épisode de froid est passé, et par ailleurs cela accroît la dégradation des trottoirs et des voiries.

**RAPPEL :** le sablage est une alternative qui permet d'augmenter l'adhérence, mais cela ne fait pas fondre la neige.

Cet hiver, c'est un mélange de sable et de sel qui est mis à votre disposition. L'utilisation de ces bacs à sel doit permettre à chacun d'agir. Nous vous rappelons que sur notre Commune il n'y a pas d'astreinte en dehors des heures de

service, nos moyens en matériel et en personnel ne nous permettent pas de l'instaurer.

Selon les conditions et prévisions météorologiques, les services techniques traiteront en priorité les principales rues du village.

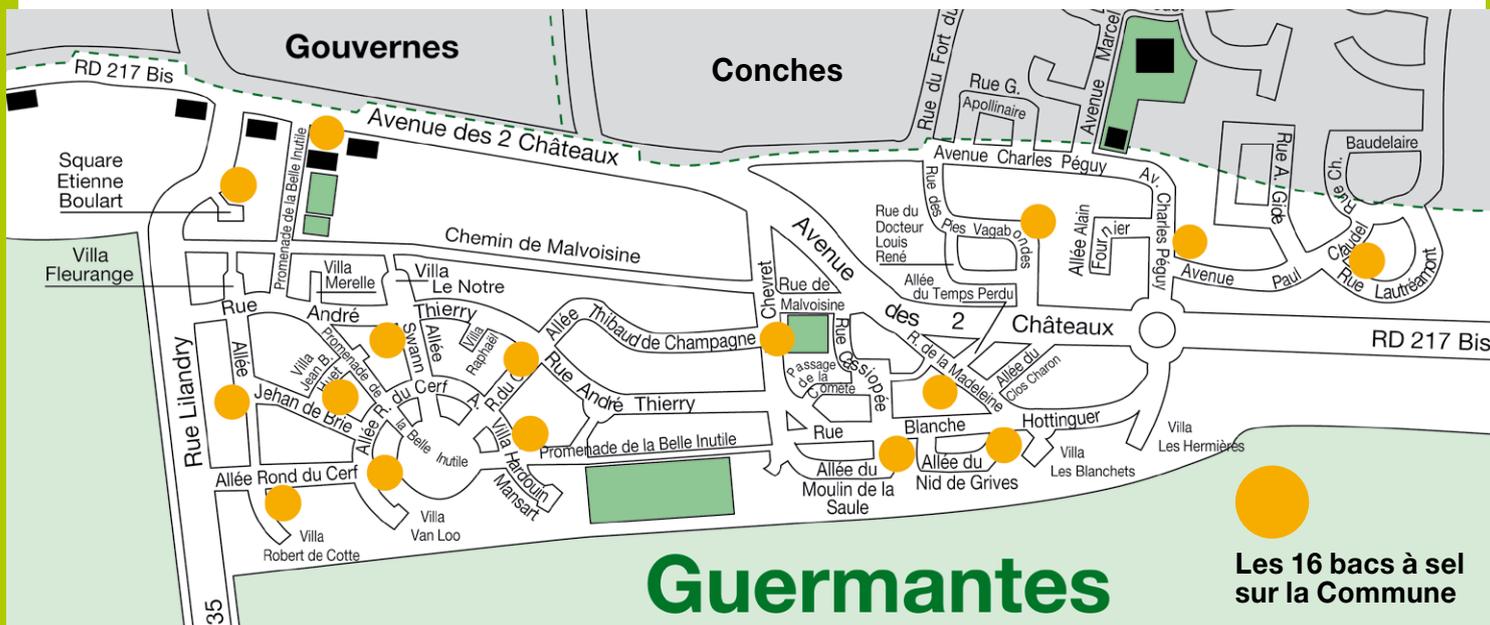
**Pour mémoire :** Arrêté du 16 août 1963 article 2 concernant l'entretien des trottoirs bordant les voies publiques : « Chaque riverain est tenu d'assurer régulièrement la propreté, le désherbage et le libre passage de son trottoir, pas de porte ou de sa devanture et cela jusqu'en limite des voiries, les services municipaux assurant le nettoyage de celles-ci.

## Neige et verglas

Ces prescriptions s'appliquent de la même façon en cas de neige ou de verglas.

Chacun devra assurer le déneigement des trottoirs au droit de sa propriété. Cette neige ne devra pas être jetée sur la voie publique mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre un cheminement piéton. En cas d'accident, les riverains en sont tenus pour responsables.

La Commune assure en fonction des moyens qu'elle a pu réquisitionner, le salage et le déneigement des voiries en commençant par les axes prioritaires ».



# Guermantes

Les 16 bacs à sel sur la Commune

## EVI'DANSE Samedi 16 Octobre

### Les premiers stages Evi'danse



**A**mbiance «caliente» à Evi'danse avec Kadanses A2. Evi'danse présentait le samedi 16 octobre un stage BACHATA proposé par Karine de KADANSES A2.

Une journée riche en partage, en danse, en convivialité. Karine, non sans une certaine rigueur et un vrai professionnalisme, a initié

quelques novices et perfectionné quelques connaisseurs en Bachata. Des danseurs venus nombreux, parfois même de loin !

Trois heures intenses et... un gâteau au chocolat plus tard, les déhanchés étaient plus que maîtrisés !

Merci à Karine et rendez-vous aux prochains stages, pour découvrir ou vous perfectionner en salsa.

Renseignements : [contact@evi-danse.com](mailto:contact@evi-danse.com) ou Karine au 06 20 16 80 85.

*Credit photo : Cédric Eyma.*

## IDÉES CADEAUX Pour Noël...

### L'Instant Plaisir...

Votre Institut de Beauté de Guermantes, vous propose de superbes coffrets de soins de beauté pour Noël ! Renseignez-vous au 13 rue de la Madeleine à GUERMANTES, près de la boulangerie. Tél. : 01.60.31.57.16.



### Concours "Faute d'orthographe" du N° 184

Le mot erroné était «effort», dans l'article « Marche de l'Espoir », page 2, 1ère colonne, 27ème ligne. Trois personnes ont bien répondu. La gagnante du Tirage au sort est Mme Evelyne Sarric. Elle recevra prochainement un Livre d'Art. Bravo à Tous !

Dans ce numéro également, une faute volontaire qui ne peut être qu'un triplement de consonnes (exemples : poisson, pomme...) s'est glissée une seule fois dans le numéro, excepté les www des Sites. La réponse (le mot erroné, le titre de l'article et votre adresse et téléphone) devant parvenir en Mairie avant le 25 par courrier ou sur le mail de la Mairie - PAS PAR TÉLÉPHONE. A gagner chaque mois, par tirage au sort : 1 livre d'Art.